

## Collège Bernard de Ventadour, Limoges

Conseil d'Administration du 10 mars 2011

Motion présentée par les membres du CA (parents d'élèves, élèves, enseignants, agents, représentants des collectivités locales)

Nous tenons à dénoncer la baisse très importante de la Dotation Horaire Globale (DHG) accordée à notre établissement pour la rentrée 2011. Cela fait trois années de suite que notre collège perd des moyens alors que le nombre d'élèves est en hausse.

Cette projection est de nature à fragiliser le travail d'équipe, à altérer l'engagement des personnels amenés à intervenir dans plusieurs établissements, à compliquer les suivis individualisés et à remettre en cause les réussites des élèves, constatées depuis plusieurs années. En effet, 9 disciplines sur 13 sont concernées par des compléments de service allant de 4 à 13 heures par semaine.

À la rentrée 2011, la suppression de deux classes de 4<sup>ème</sup> est prévue, ce qui représente 57 heures d'enseignement alors que la DHG est en baisse de 71,5 heures.

Lors de l'entrevue accordée par le recteur, le 11 février, à une délégation d'enseignants du collège le secrétaire général de l'Inspection Académique a expliqué cette diminution importante par la disparition d'une dotation « spéciale » de 20 heures qui était accordée à notre collège en reconnaissance du travail particulier qui y était mené auprès des enfants en difficulté ou handicapés. Le travail effectué par les enseignants, qui se sont formés et investis dans des démarches pédagogiques individualisées auprès d'enfants à besoins éducatifs particuliers, n'est donc plus du tout reconnu. Devons nous alors continuer dans cette voie ? Nous n'en aurons, de toute façon, pas les moyens humains.

Nous sommes en effet inquiets quant à la prise en charge des élèves en difficulté ou handicapés. Cette dotation entraînera une augmentation significative des effectifs qui approcheront, voire dépasseront, 30 élèves par classe. Comment, dans ces conditions, apporter l'aide nécessaire à chaque élève ?

De plus, certaines missions, pourtant définies comme priorités nationales -accueil des élèves handicapés, lutte contre l'échec scolaire- et pour lesquelles les personnels du collège se sont fortement impliqués depuis de nombreuses années seraient gravement affectées ainsi que la dynamique impulsée dans l'établissement.

Au collège Ventadour existe, depuis 3 ans, un dispositif interne de prise en charge particulière des élèves dyslexiques. Ces élèves sont inclus dans une classe à effectif réduit (20). Cela ne sera plus possible à la rentrée prochaine à moins de faire exploser les effectifs des autres classes, ce que nous ne souhaitons évidemment pas.

De plus, les élèves de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) devront être inclus, pour 8 d'entre eux, dans des classes de 4ème aux effectifs déjà chargés, comme le préconise la circulaire du 18 juin 2010. Comment, dans ces conditions, pourrions-nous prendre en charge ces élèves dans le respect de la loi du 11 février 2005 ?

Nous voyons dans cette baisse importante des moyens une volonté d'anéantir tous les projets mis en place dans notre collège pour venir en aide aux élèves handicapés (troubles des fonctions cognitives, troubles visuels, troubles du langage), aux élèves participant à des parcours d'initiation aux métiers, aux élèves ayant besoin de soutien.

Les conséquences d'une telle diminution des moyens sont évidentes :

- Classes chargées (29 à 30 élèves par classe en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>)
- Disparition partielle des dispositifs d'aide aux élèves (soutien, ATP en 6<sup>ème</sup>...)
- Aucun dédoublement pour l'enseignement des sciences expérimentales (Comment organiser des travaux pratiques avec 30 élèves en toute sécurité ?)

- Difficultés de gestion des classes (Comment accorder du temps à chaque élève ? Comment faire participer tous les élèves, en particulier en langue vivante ?)
- Salles de classe trop petites pour accueillir 30 élèves

Il est demandé à l'enseignant encadrant la section sportive judo de le faire en heures supplémentaires effectives. Comment ne pas voir là la volonté de supprimer à court terme la section sportive dans notre collège ?

La DHG ne prévoit les moyens d'encadrement de l'option latin que pour un groupe d'élèves en 5<sup>ème</sup>, un groupe en 4<sup>ème</sup> et un groupe en 3<sup>ème</sup> alors que, depuis de nombreuses années, deux groupes sur chaque niveau sont nécessaires. Par exemple, nous avons 46 latinistes en 4<sup>ème</sup> cette année. Nous est-il demandé de sélectionner les 30 qui pourront poursuivre en 3<sup>ème</sup> ? Nous nous y refusons. Ceux qui voudront continuer malgré tout devront-ils s'inscrire dans un autre collège ? C'est alors la continuité du service public d'éducation sur le territoire qui est remise en cause.

Nous voyons dans cette baisse drastique des moyens alloués à la formation des futurs citoyens que sont nos enfants, nos élèves la remise en cause du service public d'éducation et l'anéantissement total de l'ambition de voir réussir tous les élèves en laissant les plus fragiles « sur le bord du chemin ».

Une délégation d'enseignants du collège a été reçue par Monsieur le Recteur le 11 février. À toutes les inquiétudes et questions posées ci-dessus, aucune réponse n'a été apportée, ni positive ni négative.

Nous demandons que la DHG soit abondée à hauteur de la DHG de l'an dernier et que le contingent d'heures supplémentaires soit partiellement transformé en heures poste pour le bien de tous. Nous resterons vigilants sur l'évolution de la situation.